



CANICULE : INTERDICTION D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Ville de Drummondville informe la population de Saint-Majorique-de-Grantham qu'un avis d'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable a été décrété sur tout son territoire. Cette mesure extraordinaire, qui concerne également les municipalités desservies en eau potable par le réseau drummondvillois, dont la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, fait notamment référence à l'arrosage extérieur, au lavage des véhicules et au remplissage des piscines.

La Ville de Drummondville précise agir de manière préventive dans la gestion de l'eau potable, à l'instar de plusieurs autres villes québécoises, particulièrement face à la forte consommation d'eau enregistrée à l'usine de traitement de l'eau potable et aux prévisions de températures chaudes prévues pour les prochains jours.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Dans les périodes de sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs ou tout autre cas de force majeure ou en cas de situation d'urgence afférente à la disponibilité ou à la distribution de l'eau potable, le maire ou le directeur général est autorisé à décréter une interdiction totale ou partielle de la consommation ou de l'utilisation de l'eau potable en provenance d'un réseau municipal à des fins non essentielles telles l'arrosage des pelouses, arbres, arbustes et aménagements paysagers, le remplissage des piscines et le lavage des bâtiments, véhicules ou autres biens.

La municipalité vous informe que toute infraction au règlement sur l'utilisation de l'eau potable rend le contrevenant passible d'une amende pouvant atteindre 350\$ pour une première infraction, plus les frais.

Si l'infraction est continue, le contrevenant sera présumé commettre autant d'infractions qu'il y a de jours dans la durée de cette infraction.



INTERDICTION DES FEUX À CIEL OUVERT DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC : SOYEZ VIGILANT

Avec les températures à la hausse, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert dans plusieurs régions du Québec. Bien que le territoire de la MRC de Drummond ne soit pas touché par cette interdiction, le niveau de risque incendie de la SOPFEU dans le secteur de Drummondville est très élevé.

Nous vous invitons à consulter le site de la SOPFEU pour plus d'information et pour vous tenir informé des interdictions au courant des prochains jours. DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC : SOYEZ VIGILANT



Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

